

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1713

11 juillet 2008

SOMMAIRE

ABN Amro European Finance S.A.	82210	GS Blocker 3 S.à r.l.	82215
ABN AMRO Pan European Finance S.A.	82183	Hao Investment S.A.	82198
Askania Investment S.A.	82205	HEDF II Luxembourg S.à r.l.	82188
Beauty Island S.à r.l.	82197	HEDF II Spain S.à r.l.	82188
Bellevue Patrimoine S.A.	82184	Immobilière Centre Polyvalent de l'Enfan- ce s.à r.l.	82179
Bluegems Investments Sicar, S.à r.l.	82183	Immobilière Centre Polyvalent de l'Enfan- ce s.à r.l.	82179
BTS Finance Corporation	82178	Immobilière Centre Polyvalent de l'Enfan- ce s.à r.l.	82182
BTS Luxembourg	82178	Immobilière Luxembourgeoise C.E.I. S.à r.l.	82188
Catalyst Buyout I S.à r.l.	82190	Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l.	82181
Centralis S.à r.l.	82191	Lumina Participation	82189
CEREP Ashley S.à r.l.	82190	Majo Finanz Holding S.A.	82224
CEREP Ashley S.à r.l.	82194	Milch-Union Hocheifel Luxemburg G.m.b.H.	82190
CEREP BH JV S.à r.l.	82190	Monter S. à r. l.	82201
Clearstream International	82196	Picardy Wind S.à r.l.	82189
Colux2 S.à r.l.	82191	ProLogis Management S.à r.l.	82189
Costamar Finances Holding	82180	ProLogis Poland XLII S.à r.l.	82187
DEVCAP Holdings S.à r.l.	82182	Renov' Partner	82199
Dresdner Finance 2 S.à r.l.	82210	Ruitor S.à r.l.	82202
Drummond Moore Investments S.A.	82224	SAMUEL'S FINANCE (Luxembourg) S.A.	82181
Drummond Moore Investments S.à r.l. ..	82224	Société Financière de Placements	82180
Eagle Funding S.A.	82184	Société Financière de Trèves S.A.	82181
Eastern Europe Real Estate Opportunities Sicar, S.à r.l.	82186	Sunders Consulting Services Limited	82183
Europlan Leasing SPV S.A.	82189	Towers Investments Sicar, S.à r.l.	82185
E.V.A.F. Luxembourg (Highstreet) S.à r.l.	82180	TP Façades S.à r.l.	82222
E.V.A.F. Luxembourg (Marvel) S.à r.l.	82184	Troisième	82187
E.V.A.F. Luxembourg (TMRE) S.à r.l.	82182	W2007 Parallel Lancaster S.à r.l.	82187
FIL (Luxembourg) S.A.	82186	WEST-OST Holding Co, S.A.	82193
FS Invest II S.à r.l.	82186	WP Roaming Holdings S.A.	82185
G.C. Bau S.à r.l.	82204	Wright Aircraft and Yacht Solutions Limi- ted	82183
Geprolux S.A.	82178		
Getronics PSF Luxembourg	82179		
Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l.	82188		

BTS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.997.

Le siège social de Luxembourg Finance House S.A. et de Prebli Finance Corporation est au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081248/4175/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

BTS Finance Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.998.

L'adresse professionnelle de Monsieur Sibrand van Roijen est dorénavant au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le siège social de Luxembourg Finance House S.A. et de Prebli Finance Corporation est au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081249/4175/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Geprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 60.584.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2005

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 5 mai 2005 que:

Monsieur Marc SOLVI informe l'Assemblée que Monsieur Claude WITRY, demeurant à L-2716 Luxembourg, 26, rue Batty Weber, a démissionné avec effet à ce jour. L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Claude WITRY de son poste d'administrateur avec effet à ce jour.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer administrateurs en remplacement de Monsieur Claude WITRY, démissionnaire, les personnes suivantes:

1. Monsieur Georges RASSEL, Ingénieur diplômé, demeurant à L-3630 Kayl, 88, rue de Dudelange;
2. Monsieur Roger THILL, Ingénieur diplômé, demeurant à L-4174 Esch-sur-Alzette, 40, rue Mathias Koener;
3. Monsieur Germain SCHULLER, Ingénieur diplômé, demeurant à L-7344 Steinsel, 6, rue des Aubépines.

Les mandats de Messieurs Georges RASSEL, Roger THILL et Germain SCHULLER expireront à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2009.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008081589/3788/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

ICPE s.à r.l., Immobilière Centre Polyvalent de l'Enfance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 21.307.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 1996

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 7 mai 1996 que:
Le mandat d'administrateur de Monsieur Edmond SCHUMACHER, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, expire à la date d'aujourd'hui. Monsieur Edmond SCHUMACHER ne se représente plus au suffrage des actionnaires.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008081587/3788/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

ICPE s.à r.l., Immobilière Centre Polyvalent de l'Enfance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 21.307.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1992

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 5 mai 1992 que:
Monsieur Edmond SCHUMACHER informe l'Assemblée que Monsieur Nico BRIMEYER a démissionné de son poste de commissaire de la société avec effet à la date d'aujourd'hui. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Nico BRIMEYER de son poste de commissaire.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008081584/3788/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 113.486.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 13 janvier 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 13 janvier 2006 que PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg a été nommé réviseur d'entreprises de la Société pour une période de trois (3) ans.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 17 avril 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 17 avril 2008 que le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises de la Société a été renouvelé pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.

Pour extrait et publication

Getronics PSF Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081528/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Société Financière de Placements, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 1.279.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 mai 2008 à 16 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean QUINTUS, Koen LOZIE et COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT S.A.R.L., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008081549/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

E.V.A.F. Luxembourg (Highstreet) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 136.822.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008

- Est nommée gérant de la société pour une période indéterminée Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Olivier Jarny.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2008081523/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Costamar Finances Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 69.792.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 1^{er} avril 2008

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean QUINTUS en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. QUINTUS / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008081559/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

SAMUEL'S FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.601.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 07 mai 2008 à 9.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET, Monsieur Jean QUINTUS ainsi que Monsieur Joseph WINANDY. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. Consulting Lux S.A.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008081556/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Société Financière de Trèves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.223.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 mai 2008 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs, Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch, Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes, Fiduciaire Simmer & Lereboulet SA pour 6 ans. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 27 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008081564/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 120.541.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2008

- Est nommée gérant de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau gérant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008081518/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 87.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.505.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2008

- Est nommée gérant de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau gérant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008081524/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

DEVCAP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 123.804.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 25 avril 2008

- TB Directors Limited, ayant pour siège social le Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Po Box 3085, Road Town, Tortola, British Virgin Islands est nommé en tant que gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081582/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

ICPE s.à r.l., Immobilière Centre Polyvalent de l'Enfance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 21.307.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2005

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 7 juillet 2005 que:

Monsieur Jules GEISEN informe l'Assemblée que Monsieur Claude WITRY, Maître en droit, demeurant à L-2716 Luxembourg, 26, rue Batty Weber, a démissionné avec effet au 30 juin 2005 de son poste d'administrateur de la société. L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Claude WITRY de son poste d'administrateur avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008081585/3788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

ABN AMRO Pan European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.706.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 juin 2008 de la société ABN AMRO Pan European Finance S.A. que les Actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Démission de l'Administrateur suivant à compter du 16 mai 2008:

Monsieur Grant Muirhead Hogben, né le 9 juillet 1967 à Bury, Grande-Bretagne demeurant à 250 Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ABN AMRO Pan European Finance S.A.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures*

Référence de publication: 2008081542/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Bluegems Investments Sicar, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 123.528.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2008

- Est nommé gérant de la société M. Andrew Gresham, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant M. Tom Verheyden.

- Est nommé gérant de la société M. Ravi Cunnoosamy, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant M. Vincent de Rycke.

- Le mandat des nouveaux gérants prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

*Signatures
Un mandataire*

Référence de publication: 2008081545/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Wright Aircraft and Yacht Solutions Limited, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Sanders Consulting Services Limited).**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.469.

Il résulte de la décision des administrateurs de la société du 3 juin 2008 que:

Sanders Consulting Services Limited a changé de nom et est devenue Wright Aircraft and Yacht Solutions Limited avec effet à ce jour.

*Signature
Administrateur*

Référence de publication: 2008081534/803/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Bellevue Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.956.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 20 mars 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean-Louis Bensaïd, Joseph Winandy et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer la société Fiduciaire HRT, Société à Responsabilité Limitée, 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / J-L. Bensaïd

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008081555/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Eagle Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.915.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008081526/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

E.V.A.F Luxembourg (Marvel) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 134.331.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2008

- Est nommée gérant de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau gérant sera pour une période illimitée.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2008081525/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07288C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 125.022.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 18 juin 2008 que l'assemblée a décidé de révoquer M. Marvin Teubner de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 mars 2008 et que la personne suivante a été nommée membre du conseil d'administration de la Société à partir du 18 juin 2008 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2007 de la Société:

- Monsieur Max Fowinkel, né le 18 mars 1980 à Berlin, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Liebigstrasse 53, D- 60323 Frankfurt am Main, Allemagne

de sorte que le conseil d'administration est composé comme suit

- M. Jeremy Young
- M. Guy Sochovsky
- Mme Bilge Ogut
- M. Martin Lippert
- M. Vince Tallent
- M. Peter Langkilde
- M. Max Fowinkel
- M. Hauke Luebben
- M. Philip Bruchmann
- M. Charles Gurassa
- M. Luca Molinari
- M. Piyush Sodha
- M. Mark Ein.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008081571/260/34.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09812. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Towers Investments Sicar, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.809.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2008

- Est nommé gérant de la société M. Andrew Gresham, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant M. Tom Verheyden.

- Est nommé gérant de la société M. Ravi Cunnoosamy, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant M. Vincent de Rycke.

- Le mandat des nouveaux gérants prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008081546/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Eastern Europe Real Estate Opportunities Sicar, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 125.810.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2008

- Est nommé gérant de la société M. Andrew Gresham, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant M. Tom Verheyden.
- Est nommé gérant de la société M. Ravi Cunnoosamy, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant M. Vincent de Rycke.
- Le mandat des nouveaux gérants prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008081544/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

FIL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 2, place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 29.112.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008082770/5770/12.

(080093845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

FS Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 107.850.

—
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 11 juin, 2008, a décidé de nommer Christophe Cahuzac, résidant professionnellement 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, LU comme gérant classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a (également décidé d'accepter la démission de Rosa Villalobos résidant professionnellement 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, LU comme gérante classe A avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 11 juin, 2008, composé comme suit:

- Karl Heinz Horrer, Gérant classe B;
- Thomas Schleicher, Gérant classe B;
- Christophe Cahuzac, Gérant classe A;
- Kwame Che van Leeuwen, Gérant classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FS INVEST II S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008081923/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

ProLogis Poland XLII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.620.

à rayer: Suite à un contrat daté du 29 mai 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis Spain XVII Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XII Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XII Sàrl 600 parts

Total 600 parts sociales

Date: le 30 mai 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2008081925/1127/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Troisième, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 11, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.322.

Les statuts coordonnés de la société au 13 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008081934/243/13.

(080093637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.939.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 30 avril 2008, que GS Lux Management Services S.à r.l. ayant son siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, a transféré la totalité des parts sociales, soit 1,250,000 parts sociales, détenues dans W2007 Parallel Lancaster S.à r.l. à:

1,250,000 parts sociales à Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007 ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, USA;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W2007 Parallel Lancaster S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008081922/3521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.760.

En date du 11 juin 2008, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR a transféré 100 parts à GELF Investments (Lux) Sàrl ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081921/6981/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

HEDF II Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.886.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51268 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008081956/211/11.

(080093274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

HEDF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.040.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51267 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008081957/211/11.

(080093270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Immobilière Luxembourgeoise C.E.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation, Monique GOERES

Référence de publication: 2008081961/231/15.

(080093120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Lumina Participation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 88.254.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 42295 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008081958/211/11.

(080093266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Europplan Leasing SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.214.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48969 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008081948/211/11.

(080093059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Picardy Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 116.500.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51785 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008081949/211/11.

(080093031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.940.

Extrait traduction des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 01^{er} juin 2008

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr Robert Joe Watson avec effet au 01^{er} juin 2008 en tant que gérant de la Société a été acceptée.
2. Mr Gordon Keiser (Adresse: 14, Bond Street House, Clifford Street, W1S4JU London, Grande Bretagne) a été nommé gérant de la Société en remplacement de Mr Robert Watson avec effet au 01^{er} juin 2008.
3. Le nouveau gérant a été nommé pour une durée illimitée.
4. Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature individuelle.

Le 02 juin 2008, signé à Luxembourg.

Par Peter Cassells
Gérant

Référence de publication: 2008081927/1127/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

CEREP BH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.822.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52050 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008081951/211/11.

(080092881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

CEREP Ashley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.424.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52048 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008081952/211/11.

(080092872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Catalyst Buyout I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 119.578.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52185 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008081967/211/11.

(080092933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Milch-Union Hocheifel Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 4, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 101.181.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 30. Mai 2008

Es wurde beschlossen:

1) Mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Herrn Joseph HAYEN, wohnhaft in L-9161 Ingeldorf rue de la Sûre 81, als administrativer Geschäftsführer anzunehmen;

2) Mit sofortiger Wirkung, Herrn Klaus BECKER, Prokurist, wohnhaft in D-54494 Maring-Nowiand, In der Duhr 15, zum administrativen Geschäftsführer zu ernennen.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 18. Juni 2008.

Für MILCH-UNION HOCHEIFEL LUXEMBURG GmbH

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008082240/667/21.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2008, réf. DSO-CR00285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080092911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Colux2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 81.302.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 29 février 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2008, LAC/2008/9116, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008081261/211/20.

(080091928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Centralis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.474.

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CENTRALIS S.à r.l.", avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 721, page 34600, en date du 8 avril 2006.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT, prémentionné, en date du 2 juin 2006, publié au Mémorial C, n° 1627, du 28 août 2006, ci-après la "Société".

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte, à 10.00 heures, par Monsieur Olivier Ferrer, expert-comptable demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, agissant comme Président,

qui désigne Madame Agnès Gauthier, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme Scrutateur Madame Isabelle Charlier, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les représentants des associés, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumises ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation de la cession de soixante-quatorze (74) parts sociales détenues par la société Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l. à la société FIREWALL HOLDING SA;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) en vue de le porter de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) au montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), par incorporation au capital d'un montant de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), à prélever sur les bénéfices reportés, la réserve spéciale et la réserve légale de la Société, par la création et l'émission de 750 (sept cent cinquante) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts

sociales anciennes, et qui seront attribuées aux anciens associés au prorata de leur participation actuelle dans la capital social;

3. Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital précitée;

4. Mandat accordé à tout avocat de l'Etude WILDGEN, établie à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec pouvoir individuel et faculté de substitution, de négocier et de signer au nom et pour le compte de la Société, tous documents, procurations, procès-verbaux et tous actes nécessaires ou utiles à l'effet de la réalisation des points mentionnés à l'ordre du jour de la présente assemblée et d'adapter le registre des titres;

5. Divers.

L'assemblée générale des associés ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés constate la cession par acte sous seing privé en date de ce jour de soixante-quatorze (74) parts sociales détenues par la société Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l. à la société FIREWALL HOLDING SA.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) au montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), par incorporation au capital d'un montant de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), à prélever à concurrence de 1) EUR 72.104,35 (soixante-douze mille cent quatre euros et trente cinq centimes) sur les bénéfices reportés, 2) EUR 2.025 (deux mille vingt-cinq euros) sur la réserve spéciale et 3) EUR 870,65 (huit cent soixante-dix euros et soixante cinq centimes) sur la réserve légale de la Société, par la création et l'émission de 750 (sept cent cinquante) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, et qui seront attribuées aux anciens associés au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence des bénéfices reportés suffisants, de la réserve spéciale et de la réserve légale, par un bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé par l'assemblée générale qui s'est tenue le 26 mai 2008 dont une copie restera annexée aux présentes.

Lesquelles pièces, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées à la présente minute.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société et d'approuver la nouvelle rédaction comme suit:

"Le capital social est fixé à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000,- EUR) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune".

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder un mandat à tout avocat de l'Etude WILDGEN, établie à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec pouvoir individuel et faculté de substitution, de négocier et de signer au nom et pour le compte de la Société, tous documents, procurations, procès-verbaux et tous actes nécessaires ou utiles à l'effet de la réalisation des points mentionnés à l'ordre du jour de la présente assemblée et d'adapter le registre des titres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président lève la séance à 10.30 heures.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.200 (mille deux cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Ferrer, A. Gauthier, I. Charlier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008, LAC/2008/22924. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008081434/220/88.

(080093183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

WEST-OST Holding Co, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 47.891.

Im Jahre zweitausendacht, am dreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft WEST-OST HOLDING CO S.A., mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars damals mit Amtswohnsitz in Mersch, am 6. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 394 vom 13. Oktober 1994.

Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars damals mit Amtswohnsitz in Hesperingen, am 11. April 2001, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 1063 vom 24. November 2001.

Der Vorsitz der Versammlung führt Herrn Valery BEVZENKO, Geschäftsmann, wohnhaft in Donetsk, Ukraine.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Luc SUNNEN, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Igor BEVZENKO, Geschäftsmann, wohnhaft in Larnaca.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden bezwecks vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

- 1) Beschluss die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 2) Ernennung von Herrn Vladimir KLIMOV, Verwalter von Gesellschaften, wohnhaft in D-53879 Euskirchen, 10A, am Kahlenturm, zum Liquidator mit den ausgedehntesten Befugnissen.
- 3) Ernennung von Biloren S.A., mit Sitz Citco Building/Wickhams Cay, Tortola, British Virgin Island (IBC Nummer 227825) zum Liquidationskommissar.
- 4) Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars.
- 5) Verschiedenes.

II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und eröffnet die Liquidation mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Herrn Vladimir KLIMOV, Verwalter von Gesellschaften, wohnhaft in D-53879 Euskirchen, 10A, am Kahlenturm.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft BILOREN S.A., vorgenannt, zum Liquidationskommissar zu ernennen mit dem Auftrag die Liquidationshandlungen zu prüfen, das Ergebnis in einem kurzen Bericht festzuhalten und diesen Bericht der Generalversammlung vorzulegen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. BEVZENKO, L. SUNNEN, I. BEVZENKO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2008, LAC/2008/22403. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008081437/220/68.

(080093115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

CEREP Ashley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.424.

In the year two thousand and eight, on the second of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

THERE APPEARED:

CEREP BH JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending (the "Sole Unitholder");

in its capacity as Sole Unitholder of CEREP Ashley S.à r.l. (formerly CEREP UK Two S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.424 and incorporated by a deed drawn up by M^e Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 4 July 2007 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2016, dated on 18 September 2007, page 96752;

since the incorporation of the Company, the Articles have been amended on 26 May 2008;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Unitholder is represented at the meeting by Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Unitholder resolves to increase the Company's unit capital by an amount of five thousand British Pounds (GBP 5,000.-) so as to bring the unit capital from its current amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) by changing the nominal value of the existing Units from twenty British Pounds (GBP 20) per Unit to thirty British Pounds (GBP 30.-) per Unit.

Therefore, the global contribution of five thousand British Pounds (GBP 5,000.-) for the new units will be entirely allocated to the unit capital.

The Sole Unitholder declared to subscribe to the new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of five thousand British Pounds (GBP 5,000.-) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The unit capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000), represented by five hundred (500) units of thirty British Pounds (GBP 30) each".

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juin,

Par-devant M^e Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP BH JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (l' "Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de CEREP Ashley S.à r.l. (anciennement CEREP UK Two S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 130.424 et constituée selon un acte dressé par M^e Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 2007 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2016, en date du 18 septembre 2007, page 96752;

depuis la création de la Société, les Statuts de la Société ont été modifiés le 26 mai 2008;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) en changeant la valeur nominale des Parts Sociales existantes de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) par trente Livres Sterling (GBP 30,-) par Part Sociale.

L'apport total de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000,-) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

L'Associé unique a déclaré souscrire aux parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente livres sterling (GBP 30) chacune".

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents Euro.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 juin 2008, Relation: LAC/2008/22445. — Reçu trente et un euros et cinquante-neuf cents (31,59.-€).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008081440/211/100.

(080092867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 3 mars 2008:

La personne suivante a été élue au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de 4 ans.

Mandat prenant effet le 03 mars 2008 pour:

- Philippe Metoudi, 8 Connaught Place, 2606-7 Two Exchange Square Hong Kong Central

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

André Roelants, Président

Jeffrey Tessler

Michel Bois

Andrew Bruce

Ernst-Wilhelm Contzen

Guillaume Fromont

Ralf Gissel

Dominique Hoenn

Eric Hollanders

Josef Landolt

Jean Meyer

Lutz Raettig

Paul Schonenberg

Renato Tarantola

Francesco Vanni d'Archirafi

Roberto Vicario

Antonio Zoido

Thomas Zeeb

Andreas Wolf

Thomas Eichelmann

Frank Gerstenschläger

Reto Francioni

Frank Wagener

Philippe Metoudi

Le Conseil d'Administration du 29 février 2008 a nommé la personne suivante au poste de délégués à la gestion journalière prenant effet le 29 février 2008:

- Philippe Metoudi, 8 Connaught Place, 2606-7 Two Exchange Square Hong Kong Central

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler (Président), avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg

- Thomas Zeeb, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg

- Andreas Wolf, Neue Borsenstr. , 1, D-60487 Frankfurt

- Michael Jaeggi, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg

- Yves Baguet, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg

- Philippe Seyll, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg

- Mark Gem, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg

- Thomas Eichelmann, Neue Borsenstr. , 1, D-60487 Frankfurt

- Philippe Metoudi, 8 Connaught Place, 2606-7, Two Exchange Square, Hong Kong Central

Luxembourg, le 02/06/2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008078425/2229/55.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06002. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Beauty Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 46, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.524.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six mai;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Mademoiselle Nathalie CAJOT, esthéticienne, née à Luxembourg, le 24 juin 1982, demeurant à L-8082 BERTRANGE, 20, rue Alphonse Munchen;

Ci-après dénommée «le comparant»;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «BEAUTY ISLAND S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté, avec l'achat et la vente d'accessoires et de produits cosmétiques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (12.400,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EURO (124,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (1.000,- EUR).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner elle-même comme gérante unique.

Elle peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-1510 LUXEMBOURG, 46, avenue de la Faïencerie.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cajot, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 29 mai 2008, Relation: EAC/2008/7172. — Reçu soixante-deux euros 12.400.- à 0,5%: 62,- euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 juin 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008081527/209/76.

(080093642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hao Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 89.799.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 30 avril 200 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Oriol MESTRE, économiste, demeurant à La Joratienne, CH-1086 Vucherens, et des sociétés CRITERIA SARL et PROCEDIA SARL établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 30 avril 2008 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Oriol MESTRE, économiste, demeurant à La Joratienne, CH-1086 Vucherens.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Oriol MESTRE aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 30 avril 2008.

Pour HAO INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008081494/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Renov' Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.521.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le six juin.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Olivier STRENS, employé, demeurant à B-5380 Marchevelette, 29, rue de la Chasse,

Monsieur Amaury DE PATOUL, administrateur de sociétés, demeurant à B-1440 Wauthier/Braine, 34, rue Désiré Seutin,

Monsieur Gery DOHMEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-1460 Ittre, 63, rue Haute,

Ici représentés par Monsieur Laurent HITER, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu de trois procurations sous seing privé datées du 30 mai 2008,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que ses mandants ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «RENOV' PARTNER».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Pétange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet le courtage en travaux.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124,-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentale, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par les associés comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Olivier STRENS, dix parts sociales	10
Monsieur Amaury DE PATOUL, quarante-cinq parts sociales	45
Monsieur Gery DOHMEN, quarante-cinq parts sociales	45
Total: cent parts sociales	100.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils ne sont révocables que pour des causes légitimes.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil huit.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT (1.100,-) EUROS.

Résolutions

Et à l'instant, les associés, représentés comme dit ci-avant et réunissant l'entière du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature, Monsieur Olivier STRENS, préqualifié.
- 2) Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée: Messieurs Amaury DE PATOUL et Gery DOHMEN, préqualifiés.
- 3) L'adresse de la société est fixée à L-4761 Pétange, 5, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hiter, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2008, Relation: MER/2008/981. — Reçu soixante-deux euros à 0,5% = 62 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008081535/232/97.

(080093601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Monter S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-21, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 139.519.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am siebzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Gisela MAFFERT, Kauffrau, geboren am 9. Mai 1975 in Saarbrücken, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Lothringer Strasse, 112.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.**Art. 2.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Spirituosen, Weinen und Lebensmitteln.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; Sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "MONTER S. à r. l."**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfunfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche durch Frau Gisela MAFFERT übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.**Art. 8.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von dem Gesellschafter berufen werden.**Art. 10.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 11. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endigt am 31. Dezember.

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben, sowie ihre Vergütung fest.

Art. 15. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (1.000,- Eur) geschätzt.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

- 1) Frau Gisela MAFFERT, geboren am 9. Mai 1975 in Saarbrücken, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Lothringer Strasse, 112 wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt auf unbestimmte Dauer.
- 2) Die Gesellschaft wird nach außen unbegrenzt verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
- 3) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1313 Luxemburg, 19-21, rue des Capucins

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. MAFFERT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2008, Relation: REM/2008/805. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5% 62,50 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 25. Juni 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008081538/8085/74.

(080093588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Ruitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.506.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Jacques MOTTARD, gérant de sociétés, né à Lyon 6^e (France), le 27 avril 1952, demeurant professionnellement à F-69370 St Didier au Mont d'Or, 9, avenue Charles de Gaulle.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «RUITOR S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Itzig.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute autre localité du pays et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Jacques MOTTARD, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à F-69370 St Didier au Mont d'Or, 9, Avenue Charles de Gaulle, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900 €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Jacques MOTTARD, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Mottard, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juin 2008, Relation: LAC/2008/25269. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 juin 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008081513/241/99.

(080093385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

G.C. Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.520.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am siebzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Calogero GIBILARO, Maurermeister, geboren am 12. Januar 1971 in Agrigento (Italien), wohnhaft in D-66386 St Ingbert, Nordstrasse 14.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von Arbeiten im Maurer- und Betonbauerhandwerk und Abbrucharbeiten.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; Sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "G.C. BAU S. à r. l."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundsiebzig Euro (125,- EUR), welche durch Herrn Calogero GIBILARO übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von dem Gesellschafter berufen werden.

Art. 10. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 11. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endigt am 31. Dezember.

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben, sowie ihre Vergütung fest.

Art. 15. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (1.000,- Eur) geschätzt.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1) Herr Calogero GIBILARO, geboren am 12. Januar 1971 in Agrigento (Italien), wohnhaft in D-66386 St Ingbert, Nordstrasse 14 wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt auf unbestimmte Dauer.

2) Die Gesellschaft wird nach außen unbegrenzt verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5540 Remich, 1, rue de la Gare

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. GIBILARO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2008, Relation: REM/2008/806. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5% 62,50 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 25. Juni 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008081537/8085/76.

(080093594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Askania Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.528.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den neunten Juni.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

FIIF International S.A. (B64.653), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Askania Investment S.A." gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDDREISSIGTAUSEND (31.000,- €) EURO, eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.-EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 16.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2009.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet. Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000,- €) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EINTAUSENDDREIHUNDERTZWANZIG (1.320,- €) EURO.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1). Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Fabrice BECQUER, Kaufmann, wohnhaft zu L-2663 Luxemburg, 23, rue Vauban.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG International AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Fünfter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Sechster Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand eight, on the ninth of June.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

FIIF International S.A. (B 64.653), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, represented by the president of the Board of Directors, Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "Askania Investment S.A.".

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND (31,000.- €) EURO represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED (100.- €) EURO each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assemble or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Friday of the month of June at 16 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder. All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of THIRTY ONE THOUSAND (31,000.- €) EURO is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY (1,320.- €) EURO.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

- Fabrice BECQUER, merchant, residing in L-2663 Luxembourg, 23, rue Vauban.

Second resolved

Is elected as auditor: LCG International AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2013.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Sixth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: VOEGELE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2008, Relation: REM/2008/784. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- € à 0,5% = 155.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 juin 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008081519/218/225.

(080093671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

ABN Amro European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.275.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 juin 2008 de la société ABN AMRO European Finance S.A. que l'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'Administrateur suivant à compter du 16 mai 2008:

Monsieur Grant Muirhead Hogben, né le 9 juillet 1967 à Bury, Grande-Bretagne demeurant à 250 Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Grande-Bretagne.

2. Nomination du nouveau Administrateur à compter du 16 mai 2008 jusqu'à l'Assemblée Général Annuelle qui se tiendra en 2012:

Monsieur Nicholas James Nunn, de nationalité anglais né le 22 février 1973 à Singapour demeurant à 250 Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

ABN AMRO European Finance S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008081541/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Dresdner Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.470.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of May.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Dresdner Bank AG Niederlassung Luxemburg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 40.106, and being a branch of Dresdner Bank AG registered in Frankfurt am Main, Germany, here represented by M^e Florie GOUNON, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such mandatory, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability (société à responsabilité limitée), which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become shareholders ("associés") in future, hereby form a company (the "Company") with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange of stock (including securities lending), bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 4. The company's denomination shall be "Dresdner Finance 2 S.à r.l".

Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the shareholders in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 6. The company's corporate capital is set at fifteen thousand Euros (15,000.- EUR), represented by fifteen thousand (15,000) shares of one Euro (1.-EUR) each.

Art. 7. The Company's shares are freely transferable between shareholders, but may not be acquired by the Company in the course of a redemption.

They may only be disposed of to new shareholders following the passing of a resolution of the shareholders in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company, save in connection with any enforcement of the security referred to in its corporate object.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers ("gérants") consisting of at least three managers, appointed by the shareholders. A majority of the managers shall be resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes. The term of the managers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders has the power to remove managers with one month's notice provided that further to the appointment of a new manager to replace the manager who has been removed, the majority of the managers is resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes.

In dealing with third parties, the managers have most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

Meetings of the board of managers are validly held if at least two managers are physically present in Luxembourg or represented by another manager being physically present in Luxembourg; however, any member of the board of managers who participates in the proceeding of a meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting, provided that the telephone or conference call was initiated in Luxembourg.

Decisions of the board of managers are only valid if taken by the majority of the managers.

Written resolutions signed by the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

The Company is bound by the joint signature of any two managers or the signature(s) of any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by decision of the board of managers.

Art. 11. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 13. The Company's financial year commences on the 1st of October and ends on the 30th of September of the next year.

Art. 14. Each year on the 30th of September, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each shareholder may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the shareholders. Interim dividends may be distributed by a majority of the board of managers by observing the terms and conditions under the applicable law and these articles.

Art. 17. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be shareholders, and who are appointed by the shareholders who will lay down their powers and remuneration.

Art. 18. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

Dresdner Bank AG Niederlassung Luxemburg	15,000 shares
TOTAL	15,000 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand Euros (15,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Luxembourg Companies Act of August 10, 1915 as amended are satisfied.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 30th of September 2008.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euros).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1. The Company is to have three managers.
2. The following persons are appointed as managers:
 - Klaus Diederich, Bank employee, born in Oberhausen, Germany, on 26 May 1958, professionally residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Dr. Kai-Roderich Bringewald, Bank employee, born in Hannover, Germany, on 11 July 1965, professionally residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Andrea Stockemer, Bank employee, born in Bitburg, Germany, on 14 March 1966, professionally residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The company KPMG Audit with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is appointed as statutory auditor.
4. The mandates of the managers and the statutory auditor shall be valid until the annual general meeting resolving on the accounts for the period ending 30 September 2008.
5. The registered office is to be situated in Luxembourg at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing mandatory, the present incorporation deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-et-unième jour du mois de mai.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Dresdner Bank AG Niederlassung Luxemburg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 40.106, et étant la succursale de Dresdner Bank AG immatriculée à Frankfurt am Main, Allemagne, ici représentée par M^e Florie GOUNON, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration lui remise sous sceau privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ledit mandataire, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare par le présent acte, constituée:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») par la partie précitée ainsi que par toutes personnes ou entités susceptibles de devenir actionnaires («associés») à l'avenir, laquelle société sera soumise à la législation en vigueur pour de telles entités ainsi qu'aux présents statuts de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange de titres (incluant des prêts de titres), obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une période de durée indéterminée. La constitution est effective à compter de la date du présent.

Art. 4. La Société est formée sous la dénomination «Dresdner Finance 2 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg suivant accord des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Euros (15.000.-EUR), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'un Euro (1.-EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre actionnaires, mais ne peuvent cependant être acquises par la Société au cours de rachat.

Ces parts sociales ne peuvent être écoulées auprès de nouveaux actionnaires que sur résolution approuvée par les actionnaires réunis en assemblée générale et à une majorité représentant trois-quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité ou la faillite de l'un des actionnaires n'entraîneront pas la liquidation de la Société.

Art. 9. Ni les créiteurs ni les ayants droits ne peuvent pour quelque raison que ce soit, assigner les actifs ou les documents de la Société, sauf dans l'exécution de sûreté telle que décrite dans l'objet social.

Art. 10. La Société est administrée par un conseil de gérance se composant d'au moins trois gérants nommés par les actionnaires. La majorité des gérants doit être résidente au Luxembourg pour des raisons de fiscalité luxembourgeoise. Le mandat des gérants ainsi que leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires détient le pouvoir de révocation des gérants avec un préavis d'une période d'un mois, pour autant que suite à la nomination du gérant remplaçant, la majorité des gérants réside au Luxembourg pour des raisons de fiscalité luxembourgeoise.

Les gérants détiennent en toutes circonstances, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans ses rapports avec des tiers, et pour effectuer ou autoriser tous actes ou toutes transactions se rapportant à son objet social.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent valablement si au moins deux des gérants sont physiquement présents au Luxembourg ou représentés par un autre gérant physiquement présent au Luxembourg. Cependant, chaque membre du conseil de la gérance qui participe à la réunion par téléphone ou par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de s'entendre, est réputé être présent à une telle réunion, doit être comptabilisé lorsqu'un quorum est exigé et doit pouvoir voter s'agissant des points évoqués lors de ces réunions, pour autant que le téléphone ou la vidéoconférence a été initiée depuis le Luxembourg.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées à la majorité des gérants.

Les résolutions écrites signées par les gérants seront de validité et d'efficacité égale à celles passées lors d'une réunion dûment notifiée et tenue. Les signatures pourront figurer sur un document unique ou sur des copies multiples de ce dernier et pourront se présenter sous forme de lettre, de facsimile ou de communication similaire.

La Société est engagée par les signatures conjointes de deux des gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) ce pouvoir de signature a été conféré par décision du conseil de gérance.

Art. 11. Les gérants n'assument, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle pour ce qui est des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Il s'agit simplement d'agents autorisés dont la responsabilité se limite uniquement à l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Tout actionnaire pourra participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues par ce dernier.

Tout actionnaire détient des droits de vote proportionnels à sa participation. Tout actionnaire pourra nommer un mandataire pour que ce dernier le représente lors des réunions.

Art. 13. L'exercice social de la Société débute le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 14. Chaque année, le trente septembre, les comptes sont clôturés et les gérants préparent un inventaire qui comprend une estimation de la valeur des actifs et du passif de la Société ainsi que le bilan financier.

Art. 15. Tout actionnaire pourra examiner l'inventaire ci-dessus ainsi que les bilans financiers au siège social de la Société.

Art. 16. Le montant figurant sur l'inventaire annuel, défalcation faite des frais généraux, des amortissements et des autres dépenses, constitue le bénéfice net.

Cinq pourcent (5%) du bénéfice net est prélevé et affecté au fonds de réserve légale, jusqu'à ce que ce fonds de réserve s'élève à dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des actionnaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être versés par la majorité du conseil de gérance, en conformité aux conditions de la législation en vigueur et des présents statuts.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, qui sont nommés par les actionnaires qui en déterminent les pouvoirs et la rémunération.

Art. 18. Les actionnaires s'en référeront aux dispositions légales partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital ainsi qu'il suit:

Dresdner Bank AG Niederlassung Luxemburg	15.000 parts sociales
TOTAL	15.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées à cent pourcent (100%) par versement en espèce, de sorte qu'un montant de quinze mille Euros (15.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions précises de l'article 183 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les Société ainsi que ses modifications sont remplies.

Dispositions spéciales

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le trente septembre 2008.

Dépenses

Le montant approximatif des coûts, frais, rémunérations ou charges de toute nature quelconque, encourus par la Société et à la charge de celle-ci du chef de sa constitution sont évalués approximativement à EUR 1.500.-(mille cinq cents Euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et, immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique pré-qualifié a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera administrée par trois gérants.
2. Les personnes suivantes sont nommées au poste de gérant:
 - Klaus Diederich, employé de banque, né à Oberhausen, Allemagne, le 26 mai 1958, demeurant professionnellement à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg;
 - Dr. Kai-Roderich Bringewald, employé de banque, né à Hannover, Allemagne, le 11 juillet 1965, demeurant professionnellement à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg;
 - Andrea Stockemer, employée de banque, née à Bitburg, Allemagne, le 14 mars 1966, demeurant professionnellement à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.
3. La société KPMG Audit, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes;
4. Les mandats des gérants et du commissaire resteront valides jusqu'à l'assemblée générale statuant sur la comptabilité pour l'exercice de l'année se terminant le 30 septembre 2008.
5. Le siège social de la Société est situé à Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête du mandataire pré-qualifié, le présent acte de constitution est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; à la demande de ce même individu, en cas de litige entre la version anglaise et la version française, c'est la version anglaise qui prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte notarié est rédigé et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gounon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2008. LAC/2008/21164. - Reçu à 0,50%: soixante-quinze euros (€ 75 -).

Pr Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008081452/202/265.

(080092810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

GS Blocker 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.487.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

GS Lux Management Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 88045, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by M^e Hassane Diabate, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I.- Object- denomination-registered office-duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GS Blocker 3 S.à r.l".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital-parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent Euro (0.01 EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million Euros (100,000,000 EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent Euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (10,000.- EUR), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - profits - reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

SUBSCRIPTION

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS Lux Management Services S.à r.l.	1,250,000 shares
TOTAL	1,250,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred EUROS).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at one (1).
- 2) is appointed as manager for an unlimited period:

Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on 26 October 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

- 3) The company shall have its registered office at 9 - 11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence a Niederanven.

A comparu:

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88045, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par M^e Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} .- Objet - dénomination - siège social -durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «GS Blocker 3 S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Euro (0,01 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions Euros (100.000.000,-EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Euro (0,01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette

modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (10.000,-EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (10.000,-EUR), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - profits - réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

82222

Souscription

Les statuts ayant été établis, la partie comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:
 GS Lux Management Services S.à r.l. 1.250.000 parts
 TOTAL 1.250.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents EUROS (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à un (1),
- 2) est nommé gérant pour une période indéterminée:

Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

- 3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Diabate, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mai 2008. LAC/2008/21603. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Pr Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008081457/202/383.

(080093163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

TP Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 7, An der Griecht.

R.C.S. Luxembourg B 139.518.

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Paulo Sergio DA COSTA TECEDIRO, démonstrateur, demeurant à L-3390 Peppange, 7 An der Griecht.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de façade, de peinture et de carrelage, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "TP FACADES S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Peppange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. L'associé reconnaît et déclare que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Paulo Sergio DA COSTA TECEDIRO, prredit.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Walter Klaus FRANZEN, maçon, demeurant à D-54636 Nattenheim, 24 Haupstrasse.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L- 3390 Peppange, 7 An der Griecht.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Costa Tecedero, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2008, Relation: EAC/2008/6683. — Reçu: soixante-deux euros 12400 à 0,5% = 62,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008081539/203/88.

(080093584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Drummond Moore Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Drummond Moore Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 108.432.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 Avril 2008 que:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg a été nommée administrateur avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Elo Rozencwajg, gérant démissionnaire, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg. Son Mandat prendra fin lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011.

Luxembourg le 24 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081472/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Majo Finanz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 13.141.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juin 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2008:

- que Monsieur Cornelius DOLMANS, demeurant à NL-6213 JN MAASTRICHT, Mopertingerbank 26, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Johann JOHANNNS, demeurant au 19, avenue Herbofin à B-6800 Libramont. Monsieur Cornelius DOLMANS terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Wiltz, le 6 juin 2008.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2008078525/772/19.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2008, réf. DSO-CR00268. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080089267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.